

L'antiterrorisme : de la noblesse du dire à la perversité de l'agir

Sékou COULIBALY

Doctorant,

Esthétique et Philosophie Africaine

Université Alassane Ouattara de Bouaké

ckalyle@gmail.com

0709204012 /0504333232

Résumé: De quoi l'antiterrorisme est-il nom? Théoriquement, d'une volonté politique et géopolitique d'en finir militairement avec les tactiques visant la maximisation de la terreur hors des normes juridiques ; avec toute forme de violence illégitime et illégale de nature à compromettre la quiétude sociale qu'elle soit l'œuvre de conflits sécessionnistes ou de bandits des temps nouveaux reconnue succinctement sous le nom de terrorisme. Mais dans la pratique, la lutte contre le terrorisme apparaît de plus en plus comme une chasse à l'homme. Elle se prête à la stigmatisation de quelques groupes dépolitisés; devenant ainsi une guerre armée contre des identités. Elle est le terrorisme lui-même.

Mots clés: Terrorisme – antiterrorisme – diplomatie – identité – éthique.

Abstract: What is counter-terrorism about? Theoretically, it is about a political and geopolitical will to put an end militarily to tactics aimed at maximizing terror outside of legal norms; to any form of illegitimate and illegal violence likely to compromise social tranquility, whether it is the work of secessionist conflicts or of new age bandits succinctly recognized under the name of terrorism. But in practice, the fight against terrorism appears more and more as a manhunt. It lends itself to the stigmatization of a few depoliticized groups, thus becoming an armed war against identities. It is terrorism itself.

Keywords: terrorism, antiterrorism, diplomacy, identity, ethics

Introduction

Y'a-t-il adéquation entre la volonté de lutter contre le terrorisme et les actions menées dans le sens de cette lutte? Mieux, l'antiterrorisme est-il symétrique au regard de ses fondements éthiques et juridiques? Avant toute tentative de réponse à ces préoccupations, signifions avant tout que la lutte contre le terrorisme est le nom donné à toutes les actions politiques, militaires ou civiles visant à mettre fin à la maximisation de la terreur hors des normes juridiques; à toute forme de violence illégitime et illégale de nature à compromettre la quiétude sociale qu'elle soit l'œuvre de conflits

sécessionnistes ou de bandits des temps nouveaux reconnue succinctement sous le nom de terrorisme. Le dédain pour cette forme de guerre qui manque de symétrie, cette lutte contre le terrorisme trouve son fondement dans une considération morale, juridique et donc humaine. C'est-à-dire, c'est seulement en s'appuyant sur des prescriptions morales (l'obligation de faire le bien), en s'inspirant des valeurs humainement constituées que l'on réalise le terrorisme comme relevant du mal. Sous ce rapport, lutter contre le terrorisme, c'est promouvoir le bien au détriment du mal; c'est promouvoir l'humanité contre l'animalité; c'est préférer la paix à la guerre sous toutes ses formes. Le fondement de la lutte contre le terrorisme est ainsi moral et même éthique puisqu'à travers cette lutte, ce qui est en jeu, c'est la promotion du genre humain, du droit humain qui s'étirole face à la violence qui sous-tend l'acte terroriste.

Toutefois, dans la réalité, la lutte contre le terrorisme se présente non plus comme cet idéal de promotion du droit humain. Elle devient, sinon elle est de plus en plus une violence orchestrée contre des groupes ethniques, des tribus, des personnes cibles sans défense. Elle est en partie une sorte de racisme ou tout au moins de discrimination liée à l'identité. Les rapports d'Amnesty International illustrent mieux cet état de fait lorsqu'ils laissent voir que la guerre contre le terrorisme prend l'allure d'une crise identitaire dans un monde dominé par la peur et la progression de l'intolérance.

De nombreuses personnes ont été la cible de discriminations et de violence en raison de leur identité, qu'il s'agisse de musulmans, de personnes considérées comme telles, d'immigrés, de réfugiés ou de membres d'autres minorités. Les musulmans de plusieurs pays d'Europe et d'ailleurs ont déclaré se sentir en état de siège. Tout aussi choqués et terrifiés par les attentats que les autres citoyens, ils ont été en outre en butte à la montée du racisme, en partie favorisée par certains gouvernements et médias pratiquant l'amalgame entre « menace terroriste », « étrangers » et « musulmans ». Qui plus est, nombre d'entre eux ont pâti des conséquences des mesures de lutte contre le terrorisme qui, dans les textes comme dans la pratique, étaient discriminatoires à l'égard des jeunes hommes musulmans, constamment considérés comme des « terroristes types »¹.

De ce constat, il ressort que la lutte contre le terrorisme est à la fois une lutte pour le droit et contre le droit. Elle est une lucarne offerte pour panser les plaies de l'humanité, mais elle gangrène cette plaie. Elle est le terrorisme lui-même.

¹ Amnesty international, *Rapport 2006. La situation des droits humains dans le monde*, Belgique, Les Éditions Francophones d'Amnesty International, 2006, p.32.

Aussi, la récupération de la tactique terroriste par des commerçants d'armes, des narcoterroristes fait passer les bourreaux pour des victimes et inversement de façon à créer une confusion entre les vrais terroristes (les vendeurs d'armes autrement nommés les puissances industrielles qui ont l'art de la fabrique des armes) et les victimes qu'on fait passer sur les médias pour des terroristes. Il est évident que « le commerce des armes implique de grosses sommes d'argent »². C'est alors pour de l'argent que l'on crée les conditions d'instabilité dans le but de se renforcer économiquement. En effet, non seulement les puissances industrielles gagnent économiquement dans la vente des armes qui servent à faire la guerre et à terroriser les peuples, surtout elles profitent de certaines instabilités pour piller les ressources minières et pétrolières des pays qui se prêtent à leur jeu. En témoigne l'extraction abusive des richesses minières du sous-sol malien par les troupes françaises présentes dans les régions nord et centre de ce pays, mêlées à une guerre dont elles ignorent l'issue. Ainsi, à la poursuite de leurs intérêts, ces puissances créent des conditions afin d'alimenter la plupart des temps, des conflits à consonance religieuse, ethnique ou idéologique dans le but d'occuper les populations le temps que durent leurs missions.

Dans d'autres cas, l'antiterrorisme rime avec la volonté d'étouffer tant spirituellement que physiquement, certaines idéologies et certains idéologues. En fait, l'on a l'impression parfois que la lutte contre le terrorisme n'est en réalité qu'une lutte contre des groupes de personnes bien définies. D'une part, les islamistes qui luttent contre ceux qu'ils qualifient de terroristes parce que menant des luttes contre leur forme de croyance (les anti-islamistes avec à leur tête les Américains); de l'autre, des laïques qui luttent et veillent pour la promotion de « la démocratie et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais qui participent à son reniement si un de leurs alliés est concerné »³ ou tout au moins qui luttent pour la fin de la théocratie musulmane.

Cette détermination des uns contre les autres laisse entrevoir un combat basé non plus sur l'éthique ni sur le droit de l'homme, au contraire, le terrorisme et même la lutte contre le terrorisme deviennent tous deux une abdication de l'éthique de la guerre.

² Amnesty International, *Surveiller et enquêter. L'armement utilisé dans les violations des droits humains*, Traduit de l'anglais par Stéphanie Mikal, Amsterdam, 2005, p. 15.

³ Pascal BONIFACE, *La géopolitique. 42 fiches thématiques et documentées pour comprendre l'actualité*, Paris, EYROLLES, 2016, p. 93.

Finalement, l'on ne sait plus s'il s'agit d'une lutte pour le terrorisme ou contre le terrorisme. À en croire Alan Bullock – rapportant les propos d'un discours prononcé en 1933 par un certain homme d'État allemand Hermann Goering au sujet de la lutte que celui-ci menait inopinément contre les communistes alors traités de terroristes qui s'insurgeaient contre la sûreté de l'État – les mesures prises afin de mettre hors d'état de nuire les terroristes sont incompatibles avec le droit et la justice. Il rapporte ceci :

Les mesures que je prendrai ne seront pas rendues boiteuses par des préoccupations d'ordre juridique. Elles ne seront pas contrefaites par la bureaucratie. Ici, je n'ai pas à me préoccuper de la justice. Ma mission est seulement de détruire et d'exterminer, rien de plus. Ce combat sera un combat contre le chaos, et ce n'est pas avec la puissance policière que je mènerai un tel combat. Un État bourgeois pourrait agir ainsi. Bien sûr, j'utiliserai la puissance de l'État et de la police contre les pires, ces chers communistes, ne tirez donc pas de conclusion erronée. Mais la lutte à mort, pour saisir à la gorge de mon poing serré, je la conduirai avec ceux-là⁴.

Ces propos rapportés par cet historien britannique, auteur d'une bibliographie d'Hitler en dit long sur la lutte contre le terrorisme aujourd'hui encore.

D'abord, les dispositions prises pour freiner les actes que l'on traite de terroristes relèvent, elles aussi, d'une tendance au terrorisme vu qu'elles feignent à ignorer la justice et qu'elles outrepassent le droit. Elles visent à détruire au sens propre du concept, à exterminer le camp adverse qui ne cherche pas forcément à détruire ni à semer le chaos. La lutte antiterrorisme devenant ainsi une guerre hors norme, convie à l'analyser en misant sur la pertinence entre le dire et le faire. Alors, n'y a-t-il pas de contraste entre la volonté d'en finir avec le terrorisme et les actions destinées à ce projet? La diplomatie ne serait-elle donc pas le dernier recours valable?

I. L'antiterrorisme ou l'antichambre du terrorisme

Le terrorisme, sous toutes ses formes, est laid pour le seul fait qu'il est liberticide. Il est sans pitié et ne jure que par l'avoir, l'honneur et le prestige et se voulant un moyen de redressement de la dignité froissée, il froisse d'autres dignités. En fait, l'acte terroriste vise la réalisation fâcheuse de plusieurs objectifs (idéologiques, identitaires, politiques, etc.). Mais dans son déploiement, il manque de douceur, il est atroce,

⁴ Alan BULLOCK, *Hitler : A Study in Tyranny*, New-York, Harper, 1958, p.239-240

affreux. C'est pourquoi, lutter contre le terrorisme, c'est lutter contre la laideur, la criminalité et contre la barbarie vengeresse.

Cependant, dans la volonté d'en finir avec le terrorisme, il n'est pas rare de constater que l'on se trouve face à une guerre biaisée où les bourreaux se font passer pour des victimes en présentant avec succès ces derniers comme étant coupables d'actes condamnables et déshumanisants. Par ricochet, la lutte contre le terrorisme devient une lutte biaisée, une lutte contre des groupes ethniques dépolitisés, un génocide. Apparaît alors le paradoxe de la volonté d'en finir avec le terrorisme. L'antiterrorisme devient, de la sorte, aussi laid que le terrorisme. La disposition hostile, cette haine contre le terrorisme n'est par moment que haine envers des identités.

D'une part, les Amériques et le monde occidental en partie s'acharnent contre toute forme de gestion politique et contre l'identité culturelle arabo-musulmane qu'ils traitent de socle et promotrice du terrorisme. Et pour faire cesser ce terrorisme musulman, « Ils pourraient aller jusqu'aux pires extrémités »⁵. En fait, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Américains ont nourri le vœu d'être le centre du monde afin de pouvoir dicter leurs lois au reste du monde. « Ils affirment qu'un « nouvel ordre mondial » est possible qui reposerait sur l'unique superpuissance américaine »⁶. Ainsi,

La particularité réside dans le fait que les Américains agissent par tous moyens (légaux et illégaux, avouables et inavouables, directs et retors, accords et compromissions ...) pour réaliser leur objectif, et ce depuis 1945 (au moins !). Au bout de tout ce temps, ils sont arrivés à détenir la force, l'énergie et le droit (!) Internationaux les habilitant à dicter leur volonté au reste des États du monde (...) Il semble à première vue que le combat sera par trop inégal. L'Occident et à leur tête les Américains (sans mentionner Israël !) ne baisseront pas les bras face à ce qu'ils qualifient de barbarie de temps révolus. Ils saisiront sûrement l'occasion de réduire pour de bon toute velléité de revivre de la part de « ce peuple » illogique et imprévisible.⁷

⁵ Mohammed HANIF, *Le journal d'un moudjahid de l'État islamique (penser le radicalisme dans le monde actuel)*, Québec, Différence pérenne, 2015, p. 10. Cet auteur pense que le terrorisme est aujourd'hui une guerre qui oppose les Américains et leurs alliés au monde arabo-musulman notamment l'Irak, l'Afghanistan, la Lybie et tout autre pays au monde qui partage la théocratie ou l'idéologie islamiste. Pour faire cesser le terrorisme dans la mécanique antiterroriste américaine, il faut anéantir la race du terroriste pour leur enlever tout désir de vengeance ou de représailles.

⁶ *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*, sous la direction de Serge CORDELLIER, Troisième édition, Paris, Éditions La Découverte, 2005, p. 466.

⁷ Mohammed HANIF, *op.cit.*, p. 10.

Il ressort de ce constat que le terrorisme est une manigance de même que la lutte antiterroriste. Il a trait à l'opposition qui a longtemps régné entre les cultures musulmanes et occidentales depuis le moyen-âge et qui s'est accrue au soir des guerres mondiales.

Le terrorisme et son revers sont pour cela deux guerres l'une contre l'autre, et toutes deux contre le droit et la justice. Derechef, la lutte antiterroriste est une occasion toute donnée aux Américains et à leurs alliés afin de mieux assurer leur revanche sur le monde arabo-musulman, ce peuple et cette culture qui leur apparaissent sauvages et barbares. De ce prétexte, ils se servent pour détruire des pays. Disons que « Derrière les protestations sincères contre la brutalité de la répression, il y a également la volonté géopolitique d'affaiblir [les régimes islamistes]. Il s'agit d'empêcher le développement d'un État fort, éventuellement hostile à Israël »⁸. L'antiterrorisme est un terrorisme contre certains États à forte coloration musulmane.

Dans le chapitre consacré au monde post-guerre froide du *dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*, sous la direction de Serge CORDELLIER, l'on peut lire, à juste titre, cette analyse géopolitique: « En réaction aux attentats du « 11 septembre », le président George W. Bush dénonce un « axe du Mal » et lance une « croisade contre le terrorisme ». La volonté américaine est approuvée par les alliés traditionnels des États-Unis, mais aussi par la Russie et la Chine »⁹. Autrement dit, la lutte aveugle contre le terrorisme décrétée par les Américains et suivie par nombres de ses alliées ainsi que d'autres pays avec qui, ils ont en commun des intérêts particuliers.

L'homme politique israélien Benyamin Netanyahou, pour sa part, en voulant fournir des accusations et des explications qui conduisent l'occident tout entier à la lutte contre le terrorisme auprès des États-Unis, note ceci:

Le terrorisme international ne peut simplement pas perdurer sans la complicité de certains gouvernements. Les terroristes ne sont pas suspendus en plein ciel. Ils forment, arment et endoctrinent leurs tueurs dans des abris sûrs que mettent à leur disposition les États terroristes à l'intérieur de leurs frontières. (...) Démanteler ce soutien étatique, c'est ébranler toute la structure du terrorisme

⁸ Pascal Boniface, *op.cit.*, p. 128. Dans ce passage, Boniface fait allusion au Soudan, pays sous un régime dit islamiste. La mobilisation des organisations chrétiennes et juives est vue comme un complot visant à faire perdurer la crise soudanaise de sorte à empêcher son développement.

⁹ *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*, sous la direction de Serge Cordellier, *op.cit.*, p. 468.

international qui sera réduit en poussière. Ainsi, le réseau du terrorisme international s'appuie sur ces régimes – l'Iran, l'Irak, la Syrie, l'Afghanistan des talibans, l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat et plusieurs autres pays arabes, comme le Soudan. Ce sont eux qui servent de refuge aux groupes terroristes¹⁰.

En fait, aux yeux de l'Occident avec à leur tête les États-Unis, le terrorisme relève d'un fanatisme islamiste manifesté par des réseaux soutenus par des pays arabes et musulmans qu'il convient de démanteler. Ainsi, en combattant les pays qui s'illusionnent à répandre, de gré ou de force, l'islam dans le monde, la lutte contre le terrorisme sera effective.

D'autre part, le monde musulman, qui accuse Américains et Européens de célébrer la terreur à travers le monde, lutte et veille contre les valeurs culturelles de leurs détracteurs. Ils luttent en leur manière contre le terrorisme en tentant de venger leurs morts et d'essuyer la honte qui leur a été infligée durant plus d'un siècle. Benyamin Netanyahou ne manque pas d'affirmer, même s'il estime que cela relève d'une diffamation à ses yeux, que des pays terroristes comme « Iran, la Lybie et la Syrie taxent les États-Unis et Israël de racisme et d'outrage aux droits de l'homme »¹¹. Et si l'on décide de donner de la consistance à l'adage, il en ressortira que Benyamin, en s'expliquant ainsi, s'accuse d'être réellement complice d'outrages aux droits des ressortissants de ces pays.

Dans cette logique, aux yeux du monde arabo-musulman, lutter contre le terrorisme, c'est d'abord et surtout réduire l'Amérique « le grand-Satan » et l'Israël « le petit-Satan »¹² respectivement au néant. C'est alors qu'en anéantissant tout le mode culturel américain et occidental, qu'ils pourront se libérer ainsi du terrorisme. Hanif note à cet effet avec précision:

Qu'en face la Oumma musulmane entend ressusciter et rêve d'effacer en un coup d'éponge un siècle de mort historique et sans détenir les moyens militaires de ses prétentions entend libérer la Terre des acquis forgés durant trois siècles par l'occident basé sur la laïcité, la république, l'égalité et la liberté¹³.

¹⁰ Benyamin Netanyahou, *Combattre le terrorisme*, traduit de l'anglais par Anne Sauvêtre, Paris, l'Archipel, 2002, p.9.

¹¹ Idem.

¹² Benyamin Netanyahou, *op.cit.*, p.13.

¹³ Mohammed Hanif, *op.cit.*, p. 10.

Selon Hanif, c'est contre l'impérialisme américain et occidental que se dressent les réseaux de terroristes soutenus, comme le stipule Benyamin Netanyahu, par des États musulmans. En fait, comme le laisse entrevoir le sous-titre de son ouvrage, "Comment les démocraties peuvent-elles venir à bout des réseaux terroristes", Netanyahu tend à opposer d'une part la démocratie à toute autre forme de gouvernement (théocratie, monarchie, etc.) qui sera qualifiée implicitement de régime terroriste. Tout État non démocratique serait alors perçu comme terroriste. Et, conscient de sa faiblesse dans les rapports géopolitiques, le monde arabo-musulman entreprend de mettre en marche des tactiques terroristes dans le but de se soustraire et de se venger, sans y parvenir d'abord, de l'hégémonie des Américains qui tendent à imposer leur morale. Derechef,

Les islamistes en veulent à l'Occident d'avoir repoussé, il y a des siècles, la marche triomphante de l'islam jusqu'au cœur de l'Europe. Croyant à la suprématie innée de l'islam, ils ont alors subi des chocs répétés au cours des deux derniers siècles, quand ce même Occident haï, prétendument inférieur, s'est infiltré jusque dans les royaumes islamistes d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et du golfe Persique. Pour eux, la mission était claire : il fallait chasser des lieux l'Occident¹⁴.

Selon cette analyse, par quelque moyen que ce soit, les mondes arabo-musulmans entendent, à travers des procédés insidieux, se venger des pays qui les stigmatisent. Ainsi, la mécanique terroriste, plutôt que de constituer une marque de la vulnérabilité des Américains et du reste du monde occidental, témoigne de leurs puissances vu qu'il témoigne de ce que ces pays ne peuvent être attaqués autrement. Le terrorisme et l'antiterrorisme deviennent du même coup une démonstration de force.

Il ressort de là que la lutte contre le terrorisme est une lutte interculturelle; elle perd son objectivité et ne s'apparente qu'à un perpétuel règlement de comptes. Face à l'autre, chacun devient suspect et suspectable; chacun se proclame victime en culpabilisant l'autre. Mais si tout le monde est coupable, qui est coupable? Faut-il condamner ou encourager l'antiterrorisme au nom d'un idéal humaniste sachant que les membres de chaque partie s'exclament être victimes d'attaques terroristes? C'est là qu'apparaît le dilemme des luttes antiterroristes: qui est terroriste, qui ne l'est pas et contre qui lutter sans s'aligner au rang des terroristes? Soutenir les Américains contre le monde musulman, c'est faire preuve de terrorisme et l'inverse n'en est pas moins.

¹⁴ Benyamin Netanyahu, *idem*, p.12.

La conséquence d'une pareille célérité des uns envers les autres à s'identifier mutuellement, aboutit à la surveillance des frontières respectives qui a pour corollaire l'émulation dans l'atteinte aux droits humains qui se manifeste déjà à travers les mouvements anti-migratoires. En effet, dans la poursuite de l'idéal antiterrorisme, des États entreprennent de renforcer la sécurité de leurs territoires (ce qui paraît d'ailleurs normal), mais en fermant leurs frontières ou du moins en filtrant la vague migratoire. En conséquence, en interdisant par moment aux ressortissants de certains pays du monde le droit d'immigrer dans d'autres pays sans preuve de leur implication véritable dans le terrorisme, l'antiterrorisme devient une guerre injuste contre des peuples et des représentants d'une culture suspectée en quête de mieux-être.

C'est pourquoi la riposte contre le terrorisme en tant que menace demeure, dans une certaine logique walgérienne, un sujet à justifier. En fait, cette riposte peut être teintée, si elle ne l'est déjà, d'empressement dans l'interprétation des actes de violence comme « signes d'une hostilité belliqueuse ». Selon Walzer, ces actes « peuvent représenter une tentative de restreindre et de circonscrire un différend »¹⁵. En contexte, lorsqu'un acte de violence est perpétré et qui est de nature à mettre à mal la stabilité d'une société, cet acte peut ne pas relever nécessairement du terrorisme, mais d'une tentative de résorber les différends par d'autres moyens. Ainsi, fuyant les misères de chez eux, misères parfois engendrées par la récurrence des troubles, les ressortissants de certains pays peinent à trouver refuge vu qu'ils sont hâtivement traités de terroristes.

Cet empressement à identifier, à confondre et à qualifier tous les ressortissants d'un pays de terroristes, les vouloir réduire au terrorisme, augmente la rancœur et la volonté d'en finir avec ce groupe de personnes qu'on suspecte d'en être les laudateurs ou les commandeurs. D'où, « la nécessité morale de rejeter toute attaque de nature purement préventive qui n'attend pas pour riposter que l'adversaire se soit livré à des actes délibérément hostiles »¹⁶ aux risques de se voir renversée la tendance: la victime devenant le bourreau et le bourreau s'érigeant en victime.

En cette critique de la méthode préventive contre la menace ou la provocation terroriste, Walzer voit un moyen pour éviter un certain nombre de

¹⁵ Michael Walzer, *Guerres justes et injustes*, Paris, Gallimard, 2006, p. 173.

¹⁶ Michael Walzer, *op.cit.*, p. 172.

« rodomontades auxquelles les dirigeants politiques se livrent volontiers »¹⁷ et ne représentant en rien, « une menace en soi »¹⁸. Il est donc clair que la lutte contre le terrorisme est parfois une lutte stigmatisée contre des personnes probablement coupables, fort probablement innocentes. Cette incertitude de la culpabilité des personnes stigmatisées, ce dessein génocidaire mettent en relief les dimensions éthique et juridique de la lutte contre le terrorisme. Faut-il alors privilégier le traitement politique, militaire ou diplomatique du terrorisme ?

II. Lutte contre le terrorisme : par la force ou par la diplomatie

Le terrorisme, sous certaines de ces formes, apparaît parfois comme une insurrection contre le droit. En effet, dans une société humaine institutionnalisée, l'État seul dispose du monopole de la violence légitime; violence par laquelle, il assure à chaque associé la quiétude et la sécurité. Cependant, la tactique terroriste, défiant toute autorité des différents États victimes, vise non seulement à mettre à risque cette quiétude et cette sécurité dont l'État en est le garant, et surtout elle met à mort toutes notions de droit et de dialogue social. Ainsi, lutter contre le terrorisme, c'est donc lutter pour le rétablissement du droit et pour la restauration de l'autorité de l'État. Il est donc d'un impératif que de buter hors de vue le terrorisme.

La question à laquelle l'on devra cependant répondre est la suivante : comment contrer le terrorisme tout en restant en phase avec le droit ? Autrement dit, par quelle méthode peut-on efficacement parvenir à solutionner le terrorisme tout en évitant de retomber dans un cercle infernal de violences, de meurtres et de non-droit ? L'usage de la force comme un garrot ou comme un pare-feu pour freiner la force est-il plus prompt à solutionner le terrorisme que l'apport de la coopération diplomatique entre États ?

En effet, la diplomatie peut s'entendre comme un ensemble d'efforts politiques visant à consolider les acquis de paix dans le monde, les compromis dans les relations internationales, la création d'unions ou d'alliances inter-États. En tant que système de représentation des États au sein des organismes internationaux, elle joue un rôle

¹⁷ Idem.

¹⁸ Ibidem.

notamment dans la gestion rationnelle des crises et conflits. Dans l'*Encyclopédie juridique de l'Afrique*, le contexte de la diplomatie y est expliqué:

La souveraineté confère aux États un certain nombre de droits parmi lesquels se trouve le droit de représentation. Ce droit attribue à l'État souverain la prérogative de se faire représenter dans les points du monde où le lui commande la sauvegarde d'un intérêt quelconque. L'État souverain accrédite ainsi des représentations auprès des organisations internationales, des conférences internationales et d'autres États¹⁹.

En fait, chaque État a des intérêts particuliers à défendre. La volonté de défendre leurs intérêts conduit les uns et les autres à se faire représenter d'abord au sein des autres pays puis au sein des organismes internationaux afin de prendre part aux grandes décisions du monde. Le but d'une telle représentation est de garantir en tout lieu et en toute circonstance l'intérêt de chaque État et de ses ressortissants.

Aussi, par le système diplomatique, les États entendent-ils faire régner une certaine entente qui favorise et resserre les relations amicales entre eux. De la sorte, la force étant parfois contraire au droit, la diplomatie peut s'avérer une méthode efficace pour mettre hors d'état de nuire les terroristes d'un pays donné. En effet, dans le cas du terrorisme international qui nécessite la main invisible des institutions de quelques États, les terroristes agissent souvent sous l'ordre de certains régimes. Ainsi, par la démarche diplomatique, « un principe d'organisation fut recherché à travers la création d'une institution internationale »²⁰ chaque fois que ce sont posées des questions de sécurité collective.

Par exemple, « la création de la Société des Nations en 1919 et celle de l'Organisation des Nations Unies en 1949 correspondirent à la sécurité collective. La création de l'Organisation mondiale du commerce en 1994 répondit au besoin d'une sécurité commerciale »²¹. Michel Guénaire nous instruit sur le rôle joué par la diplomatie dans le traitement des différentes crises qu'a connues notre monde. Elle accompagne et entretient sans cesse les efforts et besoins de paix ressentis par les hommes, marquant ainsi la fin des différends.

¹⁹ Antoine Zanga, Laurent-Roger Ngimboc, Louis Ngongo et al, "Le système diplomatique", in *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, Tome II, sous la direction de Sikhe Camara et Joseph Owona, Abidjan, Dakar, Lomé, Les nouvelles Éditions Africaines, 1982, p. 135.

²⁰ Michel Guénaire, *Déclin et renaissance du pouvoir*, Paris, Éditions Gallimard, 2002, p.74.

²¹ Idem.

Dans le cas du terrorisme actuel, la lutte diplomatique va consister, dans ce cas, à « imposer des sanctions diplomatiques, économiques et militaires les plus draconiennes à tous les pays terroristes »²² ou qui soutiennent le terrorisme y compris ceux ne figurant pas sur la liste fournie par Netanyahu dans le précédent point. Ainsi, en voyant s'émettre leurs intérêts, ces pays seront contraints de lutter intérieurement contre le terrorisme en commençant par interrompre leur soutien financier et logistique aux réseaux terroristes. Le durcissement des rapports diplomatiques avec les pays en complicité avec les réseaux terroristes allant jusqu'aux sanctions politiques et économiques pourrait favoriser du reste le recul du terrorisme.

Toutefois, il ne faut pas se méprendre ; la lutte contre le terrorisme doit être effective ou ne doit pas être du tout. Autrement, les sanctions diplomatiques peuvent s'avérer parfois peu ou prou opportunes sans être véritablement le remède adéquat contre le terrorisme. Lutter contre le terrorisme, c'est avant tout, lutter aveuglement contre les réseaux et les États terroristes tel qu'indiqué par Benyamin Netanyahu, cet ancien soldat des forces spéciales de l'armée israélienne, membre fondateur de l'Institut Jonathan consacré à l'étude du terrorisme, diplomate et homme politique israélien. Bien que parfois subjectif sur certains bords, ce spécialiste du terrorisme réalise que par son expérience dans la lutte contre le terrorisme:

la victoire sur le terrorisme n'est pas, à son niveau le plus fondamental, une question de respect de la loi ni du renseignement. Quelle que soit leur importance, ces fonctions peuvent uniquement réduire le danger, mais elles ne l'éliminent pas. L'objectif est de mettre fin une fois pour toutes au soutien des États et à leur complicité avec le terrorisme. S'ils sont vigoureusement et constamment mis en cause, la plupart de ces régimes peuvent être dissuadés de commanditer le terrorisme²³.

Autrement dit, pour parvenir à bout du terrorisme, le strict respect du droit accompagné d'un organe de renseignement secret efficace ne peut aucunement garantir à eux seuls la fin du terrorisme. Ce qu'il y a lieu de faire, c'est d'user de violence sans retenue et sans vergogne pour dissuader et anéantir les réseaux terroristes, le but étant la victoire de la démocratie et des libertés. Ainsi, « Pour gagner cette guerre, il nous faut combattre sur plusieurs fronts. Le plus évident passe par l'offensive militaire dirigée

²² Benyamin Netanyahu, *op.cit.*, p.19.

²³ Benyamin Netanyahu, *op.cit.*, p.20.

contre les terroristes en personne »²⁴. Il faut diriger une violence préventive contre les acteurs terroristes afin de les neutraliser à temps. Cette solution israélienne contre le terrorisme qui « ne demande pas d'autre explication »²⁵, bien que sujette à discussion, paraît assez efficace vu qu'elle rendra au néant les terroristes et même les États qui abritent le terrorisme.

La préoccupation qui persistera, si elle est adoptée par tous, sera donc de savoir: qui du terrorisme et de l'antiterrorisme est-il le plus déshumanisant? La réponse est toute connue. Dans une certaine assise occidentaliste qui se laisse entrevoir sous la plume de Netanyahou, le terrorisme est un acte de lâcheté perpétré par des irrationnels et de manière irrationnelle. Cette irrationalité vaut au terrorisme son statut de « crime contre l'humanité ». D'ailleurs, « Aujourd'hui, nous devons parler avec autant de clarté : rien ne justifie le terrorisme. Rien! »²⁶ Et si le terrorisme a du mal à avoir des explications et encore moins des justifications, il se condamne à rester contraire au sens véritable de l'humanité. L'antiterrorisme quant à lui, relève d'une clarté morale et d'un « impératif historique auquel nous sommes tous confrontés »²⁷. En tant que clarté morale et impératif historique, l'antiterrorisme, par quelque méthode que ce soit, paraît acceptable puisqu'il semble œuvrer pour la cause de l'humanité.

Cependant, les notions de clarté morale et d'impératif historique dont parle Netanyahou, commanderaient, plutôt que de combattre avec atrocité des terroristes et de prétendus États soutenant le terrorisme, de faire une intellection préalable du phénomène afin de distinguer les quêteurs de mieux être des fauteurs de désordre afin d'épargner des vies innocentes durant l'élan contre le terrorisme. Si l'antiterrorisme relève d'un impératif, l'observation d'une certaine éthique dans cette lutte s'avère indispensable. Cette éthique prend pour fondement les droits élémentaires de chaque individu et de chaque peuple (droit à la vie, droit à la liberté, droit à la souveraineté, etc.) faute de quoi, la lutte contre le terrorisme devient, elle aussi, une lutte contre le droit. Faut-il d'ailleurs établir le lien entre l'antiterrorisme et la violation des droits humains.

²⁴ Idem, p.19.

²⁵ Ibidem.

²⁶ Ibidem, p.17.

²⁷ Benyamin Netanyahou, *op.cit.*, p.16.

S'il se prête à la violence vengeresse en se refermant à tout traitement politique, l'on peut être tenté de confondre l'antiterrorisme et le terrorisme. En effet, il est clair que le terrorisme, avec le perfectionnement des outils techniques qui s'accompagne de la fabrication des bombes atomiques, des armes chimiques, nucléaires, biologiques et bactériologiques « est le plus grand danger qui menace notre avenir commun »²⁸. Cette menace constante pourrait même nous amener à penser avec Netanyahou que le terrorisme est effectivement un appel venu de l'enfer pour nous réveiller. Il est également clair que « si nous ne les arrêtons pas maintenant, ils continueront à frapper et redoubleront même de cruauté à l'avenir »²⁹. Il est donc clair que la question ne se pose pas, la lutte contre le terrorisme doit se faire: mais comment?

Avant tout, cette lutte doit se faire d'un commun accord avec la coopération et la franche collaboration de tous les États sans exclusion. Pourtant le constat est tout autre : dans l'approche du terrorisme, une certaine stigmatisation entremêlée de la volonté de certains pays à asseoir leur impérialisme se laisse entrevoir. Les pays arabo-musulmans, pour la plupart, exclus de la coopération contre le terrorisme, sont des cibles de l'antiterrorisme. Puisqu'il faut démanteler le réseau terroriste tout entier, comme l'exigent israélien et américain, « il ne faut faire aucune distinction entre les terroristes et les États qui les soutiennent »³⁰. La confusion entre terroristes et pays arabo-musulmans aboutit à un massacre des victimes, des populations innocentes dans l'optique de garantir la tranquillité des peuples libres de l'Occident.

En refusant de faire la distinction entre terroristes et certains États, les Occidentaux se donnent de bonnes raisons de faire la guerre et de détruire des pays comme c'est le cas partout dans le monde comme sous nos tropiques en Libye notamment. La lutte contre le terrorisme par la violence a transformé ce pays, anciennement l'eldorado africain, en une jungle. C'était d'ailleurs cela la mission:

Combattre la terreur partout où elle sévit et à tout moment. (...) faire en sorte que tous les États acceptent la même règle du jeu. (...) déclarer le terrorisme « crime contre l'humanité » et considérer les terroristes comme les ennemis du

²⁸ Idem, p.15.

²⁹ Ibidem, p.14.

³⁰ Benyamin Netanyahou, *op.cit.*, p.16.

genre humain, en ne leur faisant aucun quartier et en ne prêtant aucune attention à leurs prétendus griefs³¹.

En fait, la lutte antiterrorisme n'est qu'un jeu qui tend à justifier la supercherie du monde occidental. La règle à accepter dans le jeu consiste à n'admettre l'Amérique et les valeurs occidentales que comme les seules issues. Toute autre morale en dehors de ladite clarté morale occidentaliste est passive pour une morale terroriste qu'il faut mettre hors d'état de nuire. Ainsi, la clarté morale qui accompagne la lutte antiterroriste commande de ne pas prendre pitié des terroristes en ne cherchant même pas à les comprendre, d'user aveuglement de la force en faisant passer les terroristes pour des brutes et de les traiter conséquemment. En procédant ainsi, la lutte contre le terrorisme est taxable de terrorisme en cela qu'elle viole le droit des humains.

Quoi qu'on dise, l'antiterrorisme tend à rimer avec violation des droits de l'homme. Il est clair que le terrorisme relève, quant à lui, d'un acte de lâcheté. Mais l'antiterrorisme n'est pas en reste vu qu'il procède par la torture « sans inculpation ni jugement équitable des personnes soupçonnées d'activités terroristes »³². L'on ne peut vouloir rétablir le droit par la violation du droit. C'est-à-dire que la lutte contre le terrorisme ne devrait pas se faire dans l'excès. Ce rapport d'Amnesty International est assez évocateur:

Nous devons continuer de condamner, de la manière la plus vigoureuse, les attaques lâches et odieuses des groupes armés contre les civils. Nous devons nous opposer tout aussi fermement aux stratégies irrationnelles et dangereuses des gouvernements qui cherchent à combattre la terreur par la torture³³.

Des moyens déployés dans la lutte contre le terrorisme, allant de la torture des présumés terroristes à l'usage des armes de guerre contre d'autres civils, font de l'antiterrorisme une vulgaire violence orchestrée contre la violence. Bien évidemment, la guerre contre le terrorisme, dans son fondement, vise à conférer à l'humanité plus de droits et plus de sécurité. Mais, il est clair que « cette sécurité ne se construisait

³¹ Idem.

³² Amnesty international, Rapport 2006, *La situation des droits humains dans le monde*, Belgique, Les Éditions Francophones d'Amnesty International, 2006, p.11.

³³ Amnesty international, Rapport 2006, *La situation des droits humains dans le monde*, op.cit., p. 11.

[construit] pas en portant des coups aux principes fondamentaux des droits humains au nom de la « guerre contre le terrorisme » »³⁴.

Conclusion

De quoi la lutte contre le terrorisme est-il réellement nom? D'une part, d'une volonté commune d'en finir avec les hostilités, avec toute forme de violence asymétrique, illégale et illégitime de nature à mettre à rude épreuve la quiétude sociale. Vue sous cet angle, elle vise à assurer le droit et à réaliser l'idéal de liberté. Elle est donc salutaire. D'autre part, elle est l'expression d'une volonté vengeresse de quelques États à vouloir imposer au reste du monde une vision et un mode de vie unidimensionnels. Elle concerne, sous cet autre aspect, une lutte culturelle et idéologique avec l'utilisation légitime de moyens logistiques à des fins terroristes. Dans cet autre aspect, les troupes antiterroristes ne sont en vérité que des terroristes légalement constitués et mondialement reconnus comme des sauveurs, alors qu'ils ne sont que des faux dieux, des terroristes.

Le but n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre le terrorisme. Loin de là; sinon de savoir la véritable voie à emprunter dans la lutte contre le terrorisme: la force ou la diplomatie. Car lorsque l'on parle de stratégies de lutte contre le terrorisme, il pense avant tout à la multiplication des armes et à l'augmentation des effectifs militaires. Cette stratégie s'avère utile bien qu'insuffisante. La caractéristique de la stratégie terroriste est de permettre, par les moyens techniques les plus inimaginables, de contourner et de passer en ridicule les dispositifs militaires et sécuritaires dont les moyens techniques sont reconnus sophistiqués. De sorte, alors que les nations accourent vers le surarmement voire la détention du nucléaire afin de rendre inviolables^(?) leurs territoires, l'arme de l'acteur terroriste vient, quant à elle, porter la terreur, la violence, et le message de la mort au cœur même de ces territoires. Il faut, pour sortir de l'abîme du terroriste et de la lutte contre le terrorisme, donc traiter le mal à sa racine; s'interroger sur les véritables raisons des attentats et y appliquer des solutions plutôt que de mener une lutte aveugle.

³⁴ Idem, p.17.

Il faut parvenir à une éthique de la lutte contre le terrorisme. Cette éthique prend en charge les préoccupations des droits fondamentaux de chaque partie (terroristes et antiterroristes). Pour une gestion rationnelle du terrorisme, la force n'est pas à proscrire. Mais elle peut sembler parfois déficitaire puisqu'elle met à mal le droit. Et pourtant, la sécurité humaine au nom de laquelle l'on se met à lutter contre le terrorisme « n'existe véritablement que si chaque individu jouit de tous ses droits – civils, culturels, économiques, politiques, sociaux. Ces droits sont liés entre eux et forment un tout indivisible; aucune politique en matière de sécurité ne doit faire l'impasse sur l'un d'entre eux »³⁵.

Pour donc rester en conformité avec les droits tout en luttant contre le non droit, il faut à la stratégie de lutte contre le terrorisme, une bonne part de coopération entre les nations sans exclusion et sans distinction. La véritable lutte contre le terrorisme sera donc en réalité une lutte collective, diplomatique au désarroi des volontés subjectives d'assujettissement des uns par les autres culturellement et même idéologiquement.

³⁵Amnesty international, Rapport 2006, *La situation des droits humains dans le monde*, op. cit., p.41.

Bibliographie

Amnesty International, *Rapport 2006. La situation des droits humains dans le monde*, Belgique, Les Éditions Francophones d'Amnesty International, 2006, 419 pages.

Amnesty International, *Surveiller et enquêter. L'armement utilisé dans les violations des droits humains*, Traduit de l'anglais par Stéphanie Mikal, Amsterdam, 2005, 102 pages.

BONIFACE (Pascal), *L'année stratégique 2015. Analyse des enjeux internationaux*, Paris, Armand Colin, 2014, 544 pages.

BONIFACE (Pascal), *La géopolitique. 42 fiches thématiques et documentées pour comprendre l'actualité*, Paris, EYROLLES, 2016, 207 pages.

BULLOCK (Alan), *Hitler: A Study in Tyranny*, New-York, Harper, 1958, 514 pages.

GUÉNAIRE (Michel), *Déclin et renaissance du pouvoir*, Paris, Éditions Gallimard, 2002, 207 pages.

HANIF (Mohammed), *Le journal d'un moudjahid de l'État islamique, (penser le radicalisme dans le monde actuel)*, Québec, Différence pérenne, 2015, 58 pages.

Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle, sous la direction de Serge CORDELLIER, Troisième édition, Paris, Éditions La Découverte, 2005, 831 pages.

NETANYAHOU (Benjamin), *Combattre le terrorisme*, traduit de l'anglais par Anne Sauvêtre, Paris, l'Archipel, 2002.

WALZER (Michael), *Guerres justes et injustes*, Paris, Gallimard, 2006, 677 pages.

ZANGA (Antoine), NGIMBOC (Laurent-Roger), NGONGO (Louis) et al, *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, Tome II, sous la direction de Sikhe CAMARA et Joseph OWONA, Abidjan, Dakar, Lomé, Les nouvelles Éditions Africaines, 1982.